[133r., 269.tif]

personarum et Salariorum des deux Tribunaux qui en Bohême ont eté substitués a 16. Tribunaux la plupart non payés et qui ne se rassembloient que de tems a autre. Il y a un forum nobilium ou adeliches Landrecht, et un Tribunal des Appels auquel est joint le Siêge feodal. Beaucoup d'esprit d'epargne, une phrase singuliere sur un capital a calculer sur le pied de rentes viageres. Le raport de la Suprême Justice est du 28. Juin avec les opinions du Cte Wieschnik et de M. d'Astfeld, que l'Empereur a expressement consulté sur ce sujet. Passé ma soirée chez le Chancelier d'Hongrie. L'Emp. est si pressé de l'etablissement de sa Commission Ecclesiastique, qu'il a convenu dabord des f. 5.000. d'appointemens pour l'assesseur du clergé. Feüe l'Impce n'avoit aucune idée du Cours de la Justice dans les tribunaux, Elle croyoit pouvoir faire decider comme Elle vouloit, ne voulut point faire l'Essai des Urbaria sur ses terres d'Hongrie, se brouilla avec le Chancelier qui partit et fut adouci par mon frere. L'Emp. François lui predit qu'on exigeroit des choses illegales de lui, il aimoit de si bonne foi la Pesse Auersperg qui le trompoit si vilainement. Chez Me de Fekete, Me d'Oeynhausen me fit jouer a l'hombre.

Le tems beau mais couvert, frais. Le soir pluye.